

Master 1 DROIT

Examen du 1^{er} semestre 2019/20

1^{ère} session

DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN

M. SANDER

Traitez les questions suivantes :

- 1° Le notaire en Alsace-Moselle (4 points)
- 2° L'adjudication dans la procédure d'exécution forcée immobilière (4 points)
- 3° Les conditions d'ouverture de la procédure de faillite civile (4 points)
- 4° Le repos dominical et pendant les jours fériés dans le commerce (4 points)
- 5° Le droit local des cultes et le principe de laïcité (4 points)

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun